

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MÉNÈS, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIÉ, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Madame Violaine CHARIL (pouvoir à Madame Françoise MÉNÈS), Monsieur Guillaume GADAL (pouvoir à Monsieur Olivier ATTANÉ), Madame Catherine FORGET (pouvoir à Monsieur Christian PREVOST), Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

Monsieur Franck MADIÉ a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	5 novembre 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	28	Suffrages exprimés	27
Membres présents	23	Contre l'adoption	00
Procurations	04	Pour l'adoption	27
Membres absents	01		

DEL -2024_62 Montant de la redevance d'occupation du domaine public - Marché de Noël - les 7 et 8 décembre 2024

Madame Françoise MÉNÈS expose que le marché de Noël aura lieu à Périgny, dans le parc de Coureilles situé rue du Péré, les samedi 7 et dimanche 8 décembre 2024.

Dans le cadre de cette manifestation, il convient de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public pour les exposants.

Madame Françoise MÉNÈS propose de fixer le montant de la redevance pour les 2 jours, en ce compris une alimentation électrique et le gardiennage du stand la nuit, soit :

- Emplacement seul (3 m linéaire x 3 m de profondeur) : 30 euros pour la restauration,
- Stand (comprenant un vitabri blanc 3 m linéaire x 3 m de profondeur) : 80 euros.

AR Prefecture

017-211702741-20241112-DEL_2024_62-DE
Reçu le 15/11/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la Ville organise dans le parc de Coureilles un marché de Noël les samedi 7 et dimanche 8 décembre 2024,

Considérant la nécessité de fixer un montant de redevance d'occupation du domaine public dû par les exposants et commerçants dudit marché,

Considérant l'intérêt public d'accueillir des exposants en nombre durant cette manifestation,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MÉNÈS, Adjointe au Maire en charge de la culture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **FIXE** le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public pour les 2 jours, avec alimentation électrique et gardiennage de nuit de la façon suivante :
 - Emplacement seul (3 m linéaire x 3 m de profondeur) : 30 euros pour la restauration,
 - Stand (comprenant vitabri blanc 3 m linéaire x 3 m de profondeur) : 80 euros.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Comptable Public, Service de Gestion Comptable de Ferrières et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le

